

Naud, Christine (DOT)

De: Lachance, Serge (03-DR)
Envoyé: 23 octobre 2015 08:04
À: humblet.dominique@hydro.qc.ca
Cc: Faguy-Bernier, Thomas (03-DR); Bérard, Luc (03-DR); Trudel, Benoit (DAA); Déry, Stéphane (12-DGFa); Gosselin, Alain (03-DGFo)
Objet: Demande d'utilisation du Territoire public - Lac Jacques-Cartier - 65151108

Bonjour M. Humblet,

Le MERN n'octroiera pas d'autorisation à Hydro-Québec pour la réalisation des travaux de prolongement d'une ligne électrique puisque les bâtiments à raccorder n'ont pas été autorisés sur les terres du domaine de l'État.

Pour toute question ou commentaire, vous pouvez communiquer avec Thomas Faguy Bernier au 418-643-4680 poste 5735.

Veuillez agréer mes sincères salutations.

Serge Lachance

Directeur régional
Régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

1300, rue du Blizzard, bureau 101a
Québec (Québec) G2K 0G9
Téléphone: 418-643-4680, poste 5724
Télécopieur: 418-644-8960
Courriel: Serge.Lachance@mern.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Naud, Christine (DOT)

De: Lachance, Serge (03-DAR)
Envoyé: 16 décembre 2010 13:53
À: 'morin.jeancharles@sepaq.com'
Cc: Drouin, Line (03-DG); Lajoie, Bruno (03-DAR)
Objet: Construction de chalets par des membres de la nation huronne-wendate dans la réserve faunique des Laurentides

Bonjour Jean-Charles! Afin de donner suite à ta lettre du 24 août dernier concernant la construction de camps ou l'implantation de roulottes par des membres de la nation huronne-wendate en bordure de certains plans d'eau de la réserve faunique des Laurentides, des précisions additionnelles sont nécessaires.

Dans le but de faciliter les discussions avec les représentants du Conseil de la nation huronne-wendate;

- Quel est le nom des personnes ou quels sont les éléments qui démontrent l'appartenance à la communauté huronne,
- Pourriez-vous nous préciser la localisation des emplacements (carte de localisation, photos) ainsi que la description des travaux réalisés (déboisement, construction de chemins, aménagement de rampes d'accès etc)
- pour chacun des emplacements appartenant à un membre de la communauté huronne-wendate, quels seraient les lacs ou les secteurs alternatifs où ces camps pourraient être relocalisés.

Sur réception de ces informations nous pourront poursuivre le traitement. Salutations!

Serge Lachance, directeur

Direction des affaires régionales de la Capitale-Nationale-Chaudière -Appalaches
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
1685, boulevard Wilfrid-Hamel, bureau 1.14
Québec (Québec) G1N 3Y7
Téléphone: 418-643-4680, poste 400
Télécopieur: 418-644-8960
serge.lachance2@mrnf.gouv.qc.ca

Grondin, Nicolas (DGMS)

De: Saint-Pierre, David (DAA)
Envoyé: 27 février 2017 14:09
À: Maheu, Jonathan (DAA)
Objet: TR: Camps Hurons
Pièces jointes: Pages9et10.pdf

David Saint-Pierre

Conseiller

Direction des affaires autochtones

Direction générale des mandats stratégiques

Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles

5700, 4^e Avenue Ouest, bureau C-422

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6254, poste 3116

david.saint-pierre@mern.gouv.qc.ca

mern.gouv.qc.ca

De : Saint-Pierre, David (DAA)

Envoyé : 4 mai 2012 14:11

À : Dupuis, François (DAA) <Francois.Dupuis@mrfn.gouv.qc.ca>; Boilard, Yvon (DAA) <Yvon.Boilard@mrfn.gouv.qc.ca>; Bouaziz, Moncef (DAA) <Moncef.Bouaziz@mrfn.gouv.qc.ca>; Déry, Andrée-Anne (DAA) <Andree-Anne.Dery@mrfn.gouv.qc.ca>; Morin, Pierre (DAA) <Pierre.Morin3@mrfn.gouv.qc.ca>; Goudreau, Serge (DAA) <Serge.Goudreau@mrfn.gouv.qc.ca>; Jobin, Jean-Philippe (DAA) <Jean-Philippe.Jobin@mrfn.gouv.qc.ca>; Marcoux, Pierre (DAA) <Pierre.Marcoux@mrfn.gouv.qc.ca>

Objet : Camps Hurons

Bonjour,

Pour info, je vous fais parvenir un extrait du journal du CNHW « Yakwenrra » paru en ligne ce matin sur le site internet de la communauté (wendake.ca).

Cet extrait, les pages 9 et 10 du journal, présente un court article intitulé « Aménagement de sites et de constructions sur le Nionwentsïo » au sujet des camps et de l'occupation du territoire par les Hurons et une carte détaillée montrant les « zones où l'implantation est encore permise ».

Bonne journée,

David Saint-Pierre, conseiller

Direction des affaires autochtones

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

5700, 4^e Avenue Ouest, Bureau C-422

Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-6254, poste 3116

Télécopieur : 418 646-6442
david.saint-pierre@mrf.gouv.qc.ca

exemple). Certaines coupes peuvent aussi être localisées très près ou face à des camps huron-wendat et donc nuire à la quiétude, au visuel et aux activités. D'autres coupes peuvent tout simplement venir détruire des sites d'hivernement de l'orignal (ravage) connus par certains de nos membres ou encore des sites de récolte de plantes médicinales ou de champignons et même des sites ayant un potentiel archéologique intéressant. On doit considérer le tout et c'est pour cette raison que l'on doit récolter toutes les informations pertinentes possibles » a précisé Émilie Gros-Louis.

Notons que le CNHW est consulté annuellement sur la majorité des plans de coupes localisés sur le territoire du Nionwentsïo. La Nation a donc la possibilité de commenter, de participer à l'harmonisation ou encore de s'opposer à

Aménagement de sites et constructions sur le Nionwentsïo

Depuis le 13 juin 2011, une version améliorée de la Loi de la Nation huronne-wendat concernant « l'aménagement de sites et de constructions à des fins d'activités coutumières sur le Nionwentsïo » est appliquée sur l'ensemble du territoire de la Nation.

La loi a pour objet de préciser l'exercice des droits collectifs de la Nation huronne-wendat concernant l'aménagement de sites accessoires aux activités coutumières et d'encadrer les interventions du Conseil de la Nation huronne-wendat (CNHW) et de ses membres à cet effet. C'est pour cette raison que la norme de densité préalablement établie dans la première version de la loi a été conservée. Cette norme, d'un site aux 50 km², est là pour assurer la protection de la faune et de l'environnement mais aussi pour assurer tranquillité, sécurité et dispersion des membres sur tout le territoire du Nionwentsïo.

certaines interventions forestières prévues. C'est au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) que revient le devoir de consulter la Nation sur les plans de coupe et lorsque des rencontres d'harmonisation avec les bénéficiaires de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (ou compagnies forestières) sont prévues, le MRNF est toujours présent. La Nation entretient de bonnes relations avec les compagnies qui sont situées sur le territoire de la Capitale-Nationale et des ententes sont conclues en cas de nécessité.

Madame Émilie Gros-Louis a terminé la rencontre en ajoutant que cette soirée semblait avoir été appréciée et que de ce fait, il serait prévu de la refaire l'an prochain. De plus, elle a ajouté que les personnes intéressées à visualiser les cartes des plans de coupe peuvent communiquer avec elle au 418-843-3767.

Toujours dans le cadre de cette loi, le CNHW assurera la protection juridique nécessaire, lors de litiges liés au droit d'occupation, à ses membres qui agiront dans le cadre et dans le respect de la loi et qui auront obtenu du CNHW les autorisations pertinentes.

Cette année, le CNHW entamera le processus d'accréditation des tous les sites qui respectent ladite loi et des affiches d'identification seront remises au responsable de famille. Ces affiches devront être apposées en évidence sur l'installation principale.

La carte qui suit démontre les endroits où il est encore possible pour les membres de la Nation de s'implanter sur le territoire.

Pour ceux et celles qui désireraient en connaître davantage concernant cette loi, il est possible de se procurer une copie de cette dernière en vous présentant au bureau du Conseil de la Nation huronne-wendat ou en communiquant par téléphone au numéro 418-843-3767.

VOIR CARTE EN PAGE SUIVANTE





Nionwentsio

Territoire huron-wendat protégé par le Traité Huron-Britannique de 1760

(R. c. Sora, Cour suprême du Canada, 1990)

Version préliminaire
Sans toutes réserves
des droits et intérêts
de la Nation huronne-wendat

Unité territoriale
de référence
huronne-wendat
Zones où l'implantation
est encore permise



- Nionwentsio
- Zones ouvertes (Avril 2012)
- Frontières
- Principales villes
- Autoroute
- Route
- Chemin
- Lacs
- Rivières
- Territoire libre
- Grande propriété privée
- Petite propriété privée
- Station Forestière
- Base militaire
- Wendake

1:1 650 000



Métadonnées
Projection Transverse Mercator modifiée (TM1)
Système de référence nord-américain de 1983 (NAD 83) Zone 7
Données
Base de données topographiques et administratives du
Québec (BDTA) à l'échelle de 1:20 000
Réalisation
Nation huronne-wendat, Bureau du territoire
© Nation huronne-wendat, mai 2011

0 510 20 30 40 50 km



Nation
huronne-wendat



Bureau du
Nionwentsio